

Pour les retraites, tous ensemble dans l'action salarié-es, sans-emplois, jeunes, familles, retraité-es le samedi 2 octobre !

Le projet de réforme sur les retraites nous concerne tous: les salarié-es, les sans-emplois, les jeunes, les familles, les retraité-es. Il s'agit d'un projet de société qui va durablement changer nos conditions de vie s'il est voté.

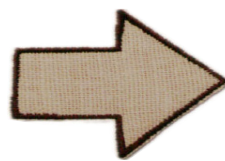
Le samedi 2 octobre nous pouvons TOUTES et TOUS venir manifester !

Il s'agit de notre avenir, de celui de nos enfants, de notre droit à profiter d'une retraite décente ...

La démographie n'est qu'un prétexte.

C'est la crise qui a creusé les besoins de financement.

Cédant au terrorisme des marchés, le gouvernement veut imposer un projet ni juste, ni solidaire, ni pérenne.



TOULON

14h30

Place de la Liberté

DRAGUIGNAN

10h30

Sous préfecture

Rien n'est joué !

Un engagement massif des salariés samedi 2 octobre, puis mardi 12 octobre et dans toutes les initiatives locales, avec leurs organisations syndicales, est déterminant pour faire reculer le gouvernement.

Ce projet de réforme est injuste et brutal : on n'en veut pas !

Décalage de deux ans des âges de la retraite : 62 ans à partir de 2018 ! *Mesure transitoire (régime général et FP catégories sédentaires)*

Date de naissance	Age du droit au départ
Avant le 1er juillet 1951	60 ans
1er juillet 1951	60 ans et 4 mois
1er janvier 1952	60 ans et 8 mois
1er janvier 1953	61 ans
1er janvier 1954	61 ans et 4 mois
1er janvier 1955	61 ans et 8 mois
1er janvier 1956	62 ans

Double peine

Le relèvement de l'âge d'une retraite sans décote induit une réduction du taux de pension : jusqu'à -14% pour un départ à 62 ans !

Mères de 3 enfants

La fin d'un droit ... sans qu'aucune autre possibilité de départ anticipé en retraite ne soit créée. Pour celles qui conserveront le droit théorique (15 ans de service en 2012 et 3 enfants fin 2011), les conditions de calcul de la pension deviennent dissuasives pour toute demande au-delà du 31 décembre 2010. Exception pour les plus proches de la retraite (moins de 5 ans des 62 ou 57 ans).

Pour les fonctionnaires, une journée de salaire confisquée par mois !

Augmentation des retenues pour pension prélevées sur les traitements bruts des fonctionnaires de 7,85% (2010) à 10,55% (en 2020) : une baisse des traitements nets et une économie pour l'Etat... qui annonce le gel de sa contribution à son niveau de 2008.

Pénibilité ?

Seulement un traitement de l'invalidité (30 000 départs sur 800 000) avec un calcul du taux « à la carte » par un médecin du travail sous l'autorité du patronat...

Minimum garanti

Restriction drastique de l'accès ; même les pauvres doivent payer ! Application dès la publication de la loi ! «Sinon, la décote ne sert à rien» (Eric Woerth)